

## Information sur les ressources

### Ressources juridiques

#### Avocat

Consulter votre annuaire téléphonique

#### Advocacy Centre for the Elderly

www.advocacycentreelderly.org  
416-598-2656

#### Aide juridique Ontario

www.legalaid.on.ca  
1-800-668-8258

#### Assistance-avocats

www.lsuc.on.ca  
1-800-668-7380

#### Bureau du Tuteur et curateur public

www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca  
1-800-891-0506

#### Commission du consentement et de la capacité

www.ccboard.on.ca  
1-866-777-7391

#### Ligne d'information du MSSLD

Demandes de renseignements concernant les personnes âgées vulnérables  
www.health.gov.on.ca  
1-866-532-3161

#### Formulaires publiés par le gouvernement

www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca  
1-800-518-7901

#### Community Legal Education Ontario

Dépliants sur les procurations  
www.cleo.on.ca  
416-408-4420

#### Cliniques d'aide juridique

Consulter votre annuaire téléphonique

### Ressources financières

#### Planificateur financier/comptable/banque

Consulter votre annuaire téléphonique

#### Anciens combattants

613-992-7468 / 1-866-522-2022

#### Programme de médicaments de l'Ontario pour les personnes âgées

www.health.gov.on.ca/french/publicf/pubf/drugsf/odbf.html  
1-866-532-3161

#### Programme de médicaments Trillium

moins de 65 ans • www.health.gov.on.ca/fr/ • 1-800-575-5386

#### Supplément de revenu

www.rev.gov.on.ca/fr/credit/gains/index.html • 1-800-263-7965

#### Régime de pensions du Canada

www.servicecanada.gc.ca/fra/psr/rpc/rpctabmat.shtml  
1-800-668-0128

#### Sécurité du revenu, pension de sécurité de la vieillesse

www.servicecanada.gc.ca  
Direction générale de la sécurité du revenu • 1-800-277-9914

#### Développement des ressources humaines Canada

Formulaires pour les séparations involontaires  
www.hrdc-drhc.gc.ca • 1-800-641-4049

#### Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

www.mcscs.gov.on.ca/fr/mcscs/programs/social/odsp/index.aspx  
1-800-565-5374

#### Programme des appareils et accessoires fonctionnels

www.health.gov.on.ca/french/publicf/programf/adpf/adp\_mnf.html  
1-800-268-6021

#### (PAREL) Programme d'aide à la remise en état des logements propriétaires-occupants

www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/praifi/praifi\_001.cfm  
1-800-704-6488

#### (LAAA) Logements adaptés : aînés autonomes

www.cmhc-schl.gc.ca • 1-800-668-2642

#### Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario

Guide de planification préalable des soins  
www.seniors.gov.on.ca • 416-326-7076 • 1-888-910-1999

#### Bureau de l'ombudsman

www.ombudsman.on.ca/ • Ligne direct: 1-800-263-1830  
Commission des services financiers • 1-800-668-0128

#### Agence des douanes et du revenu du Canada

Crédits d'impôt pour personnes handicapées et autres exemptions fiscales  
www.cra.gc.ca • 1-800-267-6999

#### Centre d'accès aux soins communautaires pour les comtés de l'Est

www.ccac-ont.ca • 1-800-267-0852

Élaboré par le Groupe de travail sur les services juridiques et financiers du  
Eastern Ontario Dementia Network

Pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec

*Société Alzheimer Society*

la Société Alzheimer de Cornwall et de la région au 613-932-4914. Édition : 2011



## Mettre de l'ordre dans vos finances et affaires judiciaires...

*Quatre documents que toute personne devrait songer à préparer afin d'assurer un bon processus de planification successorale et de planification des soins personnels*

### 1. Procuration perpétuelle relative aux biens

Acte par lequel vous nommez légalement une personne en qui vous avez confiance pour signer en votre nom, gérer vos finances, vos biens et votre propriété ainsi qu'acheter et vendre des biens pendant que vous êtes encore en vie. Vous pouvez déterminer la date de prise d'effet de votre procuration. Vous pouvez aussi limiter l'étendue des pouvoirs à certains aspects financiers ou décider que votre procuration ne prenne effet que dans l'éventualité où vous devenez incapable de gérer vos propres affaires. Autrement, votre procureur a pleins pouvoirs, à moins que vous n'indiquiez des restrictions; la procuration entrerait alors en vigueur au moment de la signature du document. Vous pouvez indiquer votre désir de faire confirmer votre incapacité par un évaluateur de capacité, un médecin ou un autre professionnel de la santé avant que vos pouvoirs ne soient transférés à votre avocat.

- Ressources : Vous pouvez obtenir des documents publiés par le Bureau du Tuteur et curateur public (BTCP) en composant le 1-800-891-0506 ou par l'entremise de votre avocat.
- Sans ce document, quelqu'un pourrait devoir se présenter devant le tribunal et demander à être votre "tuteur aux biens" ou le BTCP serait nommé à titre de tuteur, ou encore un membre de votre famille pourrait demander à remplacer le BTCP et devenir votre tuteur légal.

### 2. Procuration relative au soin de la personne

Acte par lequel vous nommez légalement une personne pour prendre des décisions relatives à vos soins personnels, tels que la santé, les traitements médicaux, l'alimentation, le logement, les vêtements, l'hygiène et la sécurité, pour votre compte et pendant que vous êtes encore en vie. Cette personne devient votre mandataire spécial et agit pour votre compte si vous devenez incapable de prendre des décisions vous-même. Vous pouvez indiquer votre désir de faire confirmer votre incapacité par un évaluateur de capacité, un médecin ou un autre professionnel de la santé avant que vos pouvoirs ne soient transférés à votre avocat.

- Ressources : Vous pouvez obtenir des documents publiés par le BTCP en composant le 1-800-891-0506 ou par l'entremise de votre avocat.
- Il sera plus facile pour votre avocat de prendre des décisions qui tiennent compte de vos valeurs et de vos croyances si vous exprimez et communiquez clairement vos désirs et vos préférences en matière de traitement pendant que vous pouvez encore le faire.
- Sans ce document, votre tuteur pourrait être nommé pour vous. La Loi sur le consentement aux soins de santé permet à d'autres mandataires spéciaux de prendre des décisions relatives à vos soins personnels selon l'ordre suivant : tuteur, procureur, représentant nommé par la Commission du consentement et de la capacité, conjointe/conjoint, partenaire, enfant de plus de 16 ans, parent, frère ou soeur ou autre parent, BTCP). Vous devriez considérer cet outil de planification si vous voulez qu'une personne en particulier soit votre mandataire spécial.

### 3. Testament juridique

Un document juridique stipulant la façon dont vos biens seront distribués après votre décès. Vous pouvez nommer un exécuteur / curateur testamentaire pour exaucer les vœux que vous avez exprimés dans votre testament.

- Ressources : Communiquez avec votre avocat.
- Sans ce document, votre succession sera distribuée selon une formule établie par la loi.

### 4. Planification préalable des soins

L'une des méthodes de planification consiste à communiquer vos choix en matière de soins personnels et vos valeurs lorsque vous êtes encore en mesure de le faire. En cas d'incapacité, votre mandataire spécial pourra en toute confiance s'appuyer sur les préférences que vous avez communiquées pour prendre des décisions qui respectent vos désirs.

- Ressources : Communiquez avec le gouvernement de l'Ontario au 1-888-910-1999 ou consultez la liste de ressources.
- Sans ce processus de communication, soit dans un document écrit, dans une communication verbale ou dans votre procuration relative au soin de la personne, votre mandataire spécial n'aura pas le soutien préalable nécessaire pour prendre des décisions en votre nom.

**Mettre de l'ordre: Ce processus doit être proactif et respecter les choix de la personne.**